

20 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 20 avril 2007

## Cellules de mise à l'emploi

Fixation, pour l'année 2006, du montant de l'allocation spécifique attribuée à l'ONEM pour le financement du coût des cellules de mise à l'emploi

Fixation, pour l'année 2006, du montant de l'allocation spécifique attribuée à l'ONEM pour le financement du coût des cellules de mise à l'emploi

Sur proposition de MM. Rudy Demotte, ministre des Affaires sociales, et Peter Vanvelthoven, ministre de l'Emploi, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant, pour l'année 2006, le montant de l'allocation spécifique attribuée à l'Office national de l'emploi (ONEM) pour le financement du coût des cellules de mise à l'emploi. Il s'agit d'un transfert de moyens de l'Office national de sécurité sociale - gestion globale à l'ONEM. Le montant est fixé à 8.297.000 euros pour l'année 2006, à savoir 1 million d'euros pour l'outplacement et 7.297.000 euros pour les indemnités d'insertion.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe